



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

Date d'affichage : 12/12/2022

## DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres votants : 10  
Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

Présents : M. Claude BEAUCHAMP, M. Alexandre MARTIN, Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS, Mme Marina PIET, Mme Magaly PROUST, M. Jérôme BACLE, M. Bernard CAQUINEAU, M. Philippe ALBERT, M. Olivier CUBAUD - **Vice-Présidents**.

Absents excusés : M. Jany PERONNET, M. Patrice BERGEON, M. Emmanuel ALLARD, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Didier VOY

Secrétaire : Mme Magaly PROUST

-=-=-=-=-=-

### DELIBERATION N° BCPG28-2022 – CESSIONS DE VEHICULES - APPROUVEE

VU la délibération du Conseil communautaire n°CCPG77-2020 en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'état, l'âge et l'utilisation des véhicules mis en vente par la collectivité ;

CONSIDERANT l'offre de reprise de 10 500 € en date du 22 novembre 2022 formulée par la SARL AMCP (Boulevard de l'Atlantique – 79200 Le Tallud), se détaillant comme suit :

DESIGNATION	IMMATRICULATION	DATE DE 1ère IMMATRICULATION	NUMERO INVENTAIRE	PRIX
Citroën C1	AZ-271-ZY	08/02/2006	100086	1 500 €
Renault Master	AD-211-CG	28/09/2009	150200	1 000 €
Citroën Berlingo	BB-307-ZB	21/10/2010	10S008	8 000 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession des véhicules ci-dessus listés pour un montant global de 10 500 € à la SARL AMCP sise Boulevard de l'Atlantique 79200 Le Tallud,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier